

FRICHES URBAINES, INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

U.06

CONTEXTE

A l'instar des grandes agglomérations suisses, le canton du Jura est également confronté à la problématique de la reconversion des friches urbaines, industrielles ou artisanales. Néanmoins, les enjeux et les surfaces sont limités à l'échelle du tissu économique jurassien. En 2011, un inventaire des friches urbaines et des parcelles libres destinées aux activités industrielles et artisanales a été réalisé sur le territoire jurassien. L'étude se concentrait uniquement sur les secteurs affectés en zones d'activités, mixtes ou centre d'une surface supérieure à 3'000 m².

Cet inventaire a permis d'identifier 33 friches pour une surface de 26 ha, réparties essentiellement dans les districts de Delémont et de Porrentruy (97 %). Parmi ces 33 sites, 42 % sont totalement libres. Dans ces régions, le potentiel de reconversion est donc relativement important. Si la majorité des sites sont facilement accessibles par les transports individuels motorisés, peu de secteurs se trouvent à proximité immédiate (moins de 500m) d'une gare.

En 2013, dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (LPR, RS 901.0), le canton du Jura s'est engagé dans le projet « Renforcement des centralités » (action LPR O3) afin de soutenir les communes et les groupements de communes dans la réalisation de mesures concrètes en faveur de l'implantation d'entreprises dans des lieux stratégiques, en particulier sur des friches industrielles et artisanales (mesure O3b). Des études préliminaires ont ainsi permis d'identifier les potentiels de reconversion des friches et de déterminer les grandes lignes de la nature de la pollution du sol. Quatre projets ont été initiés dans le canton : la friche Condor à Courfaivre (Haute-Sorne), Thecla à Saint-Ursanne (Clos du Doubs), SAFED à Delémont et Miserez à Saignelégier.

ENJEUX

Utilisation rationnelle du sol et valorisation du patrimoine

La reconversion des friches urbaines, industrielles et artisanales permet de répondre aux enjeux du développement durable du territoire. La réutilisation de ces espaces favorise l'économie du sol et réduit le mitage du territoire. La situation des friches dans le tissu bâti existant limite les déplacements en transports publics et individuels motorisés et évite les nouveaux investissements induits par la création de nouvelles infrastructures (transports, canalisations, etc.). Le patrimoine bâti industriel de la région est également mis en valeur dans le cadre de la reconversion des friches.

Promotion de la revalorisation des friches urbaines, industrielles et artisanales

Les conditions-cadres pour l'accueil d'investisseurs ou d'entreprises doivent être améliorées afin de rendre le canton du Jura particulièrement attractif en comparaison nationale. La réalisation d'études préliminaires améliore la promotion de la revalorisation des friches grâce à la mise à disposition d'une évaluation de la situation et à l'identification du potentiel de reconversion.

Les opérations de dépollution étant un des principaux freins à la reconversion des friches, il convient de sensibiliser les propriétaires et les communes à cette problématique et d'identifier clairement les contraintes liées aux sites pollués. L'Etat s'engage dans cette direction en subventionnant des études préliminaires et des mesures qui répondent aux exigences de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites, RS 814.680).